

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 27 septembre 2021, à 18h30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Louise Sénécal et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Félix Nunez

La présente séance extraordinaire a été convoquée par Monsieur Félix Nunez, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 808 000 \$, règlement d'emprunt 79-2009 rue commerciale 2^{ième} partie, qui sera réalisé le 4 octobre 2021
4. Résolution d'adjudication de contrat
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 199-2021 sur les travaux et les aménagements dans l'emprise d'une voie publique.
6. Période de questions et commentaires.
7. Levée de la session.

2021-09-167

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2021-09-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 808 000\$, RÈGLEMENT D'EMPRUNT 79-2009, QUI SERA RÉALISÉ LE 4 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billets pour un montant total de 808 000 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
79-2009	808 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 79-2009, la Municipalité de Saint-Victor souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par Madame Louise Senécal

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	74 300 \$	
2023.	75 700 \$	
2024.	77 000 \$	
2025.	78 500 \$	
2026.	80 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	422 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 79-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2021-09-170

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Date d'ouverture :	27 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 octobre 2021
Montant :	808 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2021, au montant de 808 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

74 300 \$	1,75000 %	2022
75 700 \$	1,75000 %	2023
77 000 \$	1,75000 %	2024
78 500 \$	1,75000 %	2025
502 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,75000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

74 300 \$	1,84000 %	2022
75 700 \$	1,84000 %	2023
77 000 \$	1,84000 %	2024
78 500 \$	1,84000 %	2025
502 500 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 300 \$	0,65000 %	2022
75 700 \$	0,90000 %	2023
77 000 \$	1,20000 %	2024
78 500 \$	1,40000 %	2025
502 500 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,63500

Coût réel : 1,84875 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2021 au montant de 808 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 79-2009. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le maire, M. Jonathan V. Bolduc, et le directeur général par intérim, M. Félix Nunez sont autorisés à signer les dits documents.

ADOPTÉE

2021-09-171

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 199-2021 SUR LES TRAVAUX ET LES AMÉNAGEMENTS DANS L'EMPRISE D'UNE VOIE PUBLIQUE

Madame Nancy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement 199-2021 établissant les travaux et les aménagements dans l'emprise d'une voie publique.

Un dépôt du projet de règlement a été déposé.

2021-09-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance extraordinaire est levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Félix Nunez
Directeur général
Secrétaire-Trésorier par
intérim